



ONU  HABITAT

Division de la Coopération Technique et Régionale



NIGER: PROFIL URBAIN DE MIRRIAH



Programme participatif pour l'élaboration des profils urbains dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Publié par le Programme des Nations unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2007

Les publications du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains sont disponibles au Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) et au bureau d'information de l'ONU-HABITAT ou directement de:

P.O.Box 30030, GPO 00100 Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: unhabitat@unhabitat.org

<http://www.unhabitat.org>

HS/1154/09F

ISBN: 978-92-1-132120-3

DÉNI DE RESPONSABILITÉ: Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU HABITAT et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement. Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source.

ONU-HABITAT souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les Établissement Humains.

Le projet et le présent rapport furent supervisés par M. Mohamed El Sioufi, Alain Grimard, Joseph Guiebo, et Gwedoline Mennetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

Mise en page: Andrew Ondoo

Printing: UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified



NIGER: PROFIL URBAIN DE MIRRIAH

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE | 4 |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 6 |
| CONTEXTE | 7 |
| GOUVERNANCE | 10 |
| BIDONVILLES | 12 |
| ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA | 13 |
| ENVIRONNEMENT URBAIN | 14 |
| PROJETS PROPOSÉS | |
| BIDONVILLES | 15 |
| GOUVERNANCE | 16 |
| ÉQUITÉ DES SEXES ET VIH/SIDA | 18 |
| ENVIRONNEMENT | 20 |

AVANT-PROPOS



La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5%, soit deux fois supérieure à celle des pays d'Amérique Latine et d'Asie. C'est par ailleurs sur ce continent que l'on enregistre la plus forte proportion de citadins résidant dans un bidonville.

Aujourd'hui, ils seraient 187 millions de personnes à vivre dans ces conditions soit pas moins de 72% de la population habitant dans une ville. Tous, rejoignent les métropoles dans l'espoir d'une vie meilleure, si la tendance se confirme, cette population pourrait doubler tous les quinze ans. Les défis auxquels sont confrontées les villes africaines sont donc immenses: il nous faut fournir pour chacun un habitat décent. Ceci implique que ce lieu de vie ait accès aux services urbains de base. En outre, dans la mesure du possible, il nous faut garantir que la construction de ces zones d'habitation préservera l'environnement en même temps qu'elle contribuerait au développement économique de la région.

ONU-HABITAT est l'agence qui la première, porte la responsabilité d'accomplir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cible 10 (réduire de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable) et cible 11 (améliorer de manière significative, les conditions de vie des habitants des bidonvilles – Au moins, pour 100 millions d'entre eux et ce, d'ici à 2020. L'une des principales stratégies de ONU-HABITAT pour mettre fin à cette crise, est de travailler en partenariat avec la Commission européenne afin de promouvoir en Afrique, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique, un développement urbain durable. Considérant l'urgence et la multitude des besoins, ONU-HABITAT juge plus que nécessaire la création d'un outil permettant de dresser rapidement le bilan de la situation afin d'établir des priorités sur les actions à entreprendre, sur le court, moyen et long terme. En 2002, toujours dans le cadre de la coopération avec la Commission européenne et afin de fixer les lignes directrices dans la réalisation d'un développement urbain qui soit durable, l'ONU-HABITAT est parvenu et ce, pour la première fois, à réaliser une étude sur le secteur urbain en Somalie.

Cette étude consistait à identifier les besoins afin, dans un second temps, de mettre en oeuvre trois ambitieux programmes soutenus et financés par un certain nombre de bailleurs de fonds.

En 2004, le Bureau Régional de l'ONU-HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) prit l'initiative de développer cette approche afin de l'appliquer à vingt nouveaux pays. Ceci fut alors réalisé en collaboration avec d'autres départements au sein même de l'agence, la Branche en charge du développement urbain, la Section environnement urbain, l'Observatoire urbain global, le Programme pour les établissements humains, le Bureau de gouvernance urbaine, le Bureau politique en genre, le Bureau d'environnement et la Division

Formation Renforcement des capacités. Cette nouvelle approche, réalisée en coopération avec divers bureaux de ONUHabitat, est connue sous l'acronyme RUSPS (Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability) qui pourrait être traduit par: Analyse du milieu urbain (d'une ville et/ou à l'échelle d'un pays) dans la perspective d'un développement durable (de la ville étudiée).

Il est maintenant important de préciser, que jamais le RUSPS n'aurait vu le jour sans le concours de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas. La principale vocation du RUSPS consiste à mieux formuler puis à orienter les politiques consistant à réduire la pauvreté urbaine, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi régionale et nationale. Ceci implique qu'il faille évaluer les besoins mais aussi prendre connaissance des opportunités et des défis à relever à l'avenir. Pour ce faire, il est essentiel d'élargir le dialogue avec le plus grand nombre d'acteurs possible et ce, en engageant la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notre action consiste donc à identifier les meilleures méthodes à appliquer mais surtout, de les mettre à exécution, en gardant à l'esprit notre but: atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le RUSPS aborde principalement six grands thèmes: la gouvernance, les conditions de vie dans les bidonvilles, l'équité entre les sexes et le VIH/SIDA, les services urbains de base et l'environnement. Concrètement, son rôle consiste à travailler à l'élaboration de quatre profils au total, l'un à l'échelle nationale, les trois autres sur des villes préalablement choisies par le pays concerné. Généralement, le choix se porte d'une part sur la capitale ou à défaut, sur la plus importante ville du pays, d'autre part, sur une ville moyenne et une

autre enfin, de taille modeste. Sur la base d'entretiens avec les parties prenantes, les profils relatent la situation dans chacune des villes, les informations alors obtenues permettent de produire dans un deuxième temps le profil national, offrant ainsi une vue d'ensemble sur la réalité urbaine du pays. Les consultations réalisées avec les différents acteurs permettent d'établir les priorités. Les informations collectées au niveau des villes ont rendu possible la juste évaluation de la situation à l'échelle du pays, quand bien même des consultations dans les domaines des institutions, de la législation en cours et des finances, au niveau national, constituèrent un complément d'information.

C'est ainsi que ces profils devraient permettre d'encourager la création de stratégies à l'échelle des villes mais aussi des pays, mais également la mise en place d'une politique de développement efficace. De plus, la réalisation de ces profils urbains aura rendu plus simple l'analyse et donc la compréhension de la situation dans la sous-région - préalable indispensable pour établir des stratégies et des politiques communes à travers l'identification des besoins réels et des priorités dans ladite région. Enfin, cette démarche permet d'éclairer les agences internationales sur le rôle potentiel qu'elles pourront jouer dans le développement de la zone, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Au Niger, la réalisation des profils fut prise en charge par les autorités locales et nationales. La réalisation des profils urbains et du profil national fut, elle, réalisée localement par les villes de Niamey, Tahoua et Mirriah. Le profil national est la synthèse des conclusions d'un bureau d'études, d'entretiens avec les acteurs clés et d'informations communiquées par les autorités. Les différents participants aux consultations se sont entendus sur la nécessité de délimiter leurs domaines de recherche sur les aspects marquants des problèmes rencontrés dans les villes, à savoir la pauvreté urbaine, les problèmes d'organisation notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'accès aux services de base, les différentes formes de discrimination, la pollution etc. Un consensus fut ensuite obtenu sur les interventions prioritaires, sur ce qui devait être entrepris que ce soit sous la forme de programme d'action ou des projets à mettre en oeuvre.

Je souhaiterais saluer le travail de Mohamed El Sioufi qui dans un premier temps, conçut le concept des profils urbains, le cordonnateur du programme Alain Grimard, Joseph Guiebo le point focal pour Niger et Kerstin Sommer qui prit en charge la coordination.

Je souhaiterais également citer tous les membres du personnel qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Je nommerai entre autres Alioune Badiane, Farouk Tebbal, Clarissa Augustinus, Mohamed Halfani, Lucia Kiwala, Eduardo Moreno, Ole Lyse, Raf Tuts, Joseph Guiebo, Gwendoline Minnetrier, Kerstin Sommer et Nicolas Maréchal.

J'aimerais enfin remercier monsieur Assane Diane, Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, monsieur Oumar Sarr, ministre du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la construction, ainsi que tous ceux qui ont participé et soutenu cette initiative et les féliciter pour avoir contribué à son succès. J'attends désormais avec impatience de constater sur le terrain, les progrès qui auront été réalisés au Niger.



Anna Kajumulo Tibaijuka

Sous-secrétaire Général des Nations-Unies
et Directrice Exécutive.
UN-HABITAT

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

GÉNÉRALITÉS

Le territoire de la commune de Mirriah est une partie intégrante des espaces constitutifs de la région de Zinder. Il couvre une superficie de 94,50 km².

La ville de Mirriah est située sur la RN1-est à 20 km au sud-est de Zinder et à 1.100 km de la capitale Niamey. Elle est implantée sur un site constitué d'une basse plaine (altitude moyenne 400 m) avec des terrains sablonneux de très faible pente (1 %).

Avec une pluviométrie moyenne de 328,1 mm, la région de Mirriah est l'une des plus humide de la région.

GOUVERNANCE

La ville de Mirriah a été érigée en commune urbaine le 27 juin 1988. Le territoire communal est composé de 13 quartiers et 49 villages rattachés. Jusqu'aux dernières élections locales intervenues en juillet 2004, la commune était dirigée par un administrateur délégué nommé par décret. Ces élections ont consacré les principes de la libre administration des communes conformément à la loi 2002-012 du 11 juin 2002. Ainsi, la commune de Mirriah fait désormais partie des 265 communes du pays qui seront dirigées par des élus locaux (maires et conseillers élus au suffrage universel). A cet effet, la commune de Mirriah dispose de 14 conseillers dont 3 femmes.

HABITAT ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

La communauté urbaine de la ville est structurée par deux axes majeurs que sont la RN1-est et l'artère nord-sud, autour desquels gravitent cinq zones fonctionnelles : la zone administrative, la zone d'habitat traditionnel planifié (quartiers structurés), la zone d'habitat traditionnel coutumier (noyaux anciens), la zone de maraîchage et les zones d'activités commerciales et artisanales. L'occupation du sol fait apparaître une prépondérance de la fonction résidentielle (plus de 50 %) suivie de la fonction administrative (environ 20 %). L'axe de la RN1 Est constitue la colonne verticale des flux quotidiens qui assurent l'animation de la ville. En effet les principaux équipements de grand rayonnement (marché, auto-gare, services administratifs et sociétés prestataires de services) sont presque tous localisés le long de cette voie principale qui demeure le seul axe bitumé de la ville.

SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH /SIDA

Les principaux indicateurs relatifs à la situation de la femme à Mirriah sont traduits dans le tableau ci-dessous :

| INDICATEURS | PROPORTION |
|-----------------------------|-------------|
| Taux d'alphabétisation | 11 % |
| Taux de fécondité | 7,5 enfants |
| Espérance de vie | 47,8 ans |
| Taux de prévalence VIH/SIDA | 0,44 % |
| Conseillères municipales | 21 % |
| Chefs de services | 10 % |

La majeure partie des femmes vit de petites activités marchandes relevant du secteur informel. Les femmes potières de Mirriah ont une renommée qui dépasse les frontières de la commune et de la région.

De nombreuses activités d'information, de sensibilisation, d'appui et d'aide juridique ont été menées au profit des femmes, par les ONG et Projets de la place.

ENVIRONNEMENT URBAIN

Une nappe phréatique à faible profondeur alimente les forages. Une importante zone verte composée d'une palmeraie et d'un bois constitue une très grande richesse naturelle pour Mirriah. La ville se doit de la préserver pour l'avenir de son environnement et de sa population.

La poussée de l'urbanisation et la présence de nombreuses mares vers lesquelles convergent tous les déchets transportés par les eaux de ruissellement, représentent des risques sérieux de pollution et contribuent à la destruction progressive du patrimoine végétal.

Du fait de l'absence d'un réseau d'évacuation, la ville est également confrontée à la menace des inondations. Le surcreusement des mares pour extraire les matériaux de construction, aggrave les risques d'effondrement des habitations riveraines. Enfin, les activités de poterie exercées à l'air libre par les femmes, constituent également une source réelle de pollution de l'air et de nuisances pour les riverains

CONTEXTE

ADMINISTRATION

L'administration et la gestion des municipalités nigériennes seront désormais régies par un cadre démocratique à travers des organes élus, conformément aux textes de loi relatifs à la décentralisation.

L'article 127 de la constitution du Niger, stipule :

- L'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration.
- Les collectivités territoriales sont créées par une loi organique.
- La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources.

AMÉNAGEMENT URBAIN

La communauté urbaine de la ville est structurée par deux axes majeurs que sont la RN1-est et l'artère nord-sud, autour desquels gravitent cinq zones fonctionnelles : la zone administrative, la zone d'habitat traditionnel planifié (quartiers structurés), la zone d'habitat traditionnel coutumier (noyaux anciens), la zone de maraîchage et les zones d'activités commerciales et artisanales. L'occupation du sol fait apparaître une prépondérance de la fonction résidentielle (plus de 50 %) suivie de la fonction administrative (environ 20 %). L'axe de la RN1 Est constitue la colonne verticale des flux quotidiens qui assurent l'animation de la ville. En effet les principaux équipements de grand rayonnement (marché, auto-gare, services administratifs et sociétés prestataires de services) sont presque tous localisés le long de cette voie principale qui demeure le seul axe bitumé de la ville.

Le développement de la ville est par ailleurs soumis à un certain nombre de contraintes dont les principales sont la topographie du site (ville encaissée, terrains difficilement urbanisables à l'ouest), les mares, la palmeraie et la zone boisée et enfin, la zone de recharge de la nappe phréatique.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Basée sur une pratique extensive des activités agrLa ville entretient des relations d'échanges non seulement avec le reste du territoire de la région, mais également et surtout avec son hinterland. La zone d'influence la plus vaste de la ville sur son hinterland, est celle située à l'est. Ainsi, la ville de Mirriah reçoit de son hinterland, des produits agricoles et d'élevage, et lui assure en retour

l'approvisionnement en intrants agricoles et en produits manufacturés importés du Nigeria voisin.

La ville de Mirriah dispose de nombreuses potentialités qui sont ses ressources agricoles et pastorales, la disponibilité en terrains urbanisables, l'existence d'une nappe phréatique à faible profondeur (13 m) et la disponibilité en matériaux locaux de construction.

LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

La base de l'économie de la ville est constituée principalement par deux branches d'activités : l'agriculture et l'élevage. Ces deux branches, auxquelles s'adjoignent l'artisanat et le petit commerce, occupent la grande majorité de la population active. L'artisanat et le petit commerce informel constituent en effet la principale source d'offre d'emplois. Le secteur de l'administration qui n'occupe qu'une très faible proportion de la population active (5,6 % en 1993), fournit par contre une part appréciable des revenus distribués (22 % en 1993).

L'artisanat, le petit commerce et autres activités informelles, constituent la première source de revenus des ménages (31 % en 1993), suivi ainsi par l'administration (22 %) et par l'agriculture et l'élevage (17 %).

Il convient de noter enfin, que la poterie représente l'une des principales sources de revenus des femmes.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET PAUVRETÉ URBAINE

La dimension économique de la pauvreté se traduit à Mirriah par le fait que la très grande majorité de ses habitants vit de revenus très bas.

Sur le plan social, la dimension de la pauvreté se traduit par des conditions d'hygiène très préoccupantes, particulièrement dans certains quartiers.

Le prix de vente des parcelles loties n'est pas à la portée du plus grand nombre. Les ménages hébergés gratuitement représentaient 15 % de l'ensemble des familles résidents en 1993.

LES SERVICES URBAINS

La situation des services urbains dans les différentes agglomérations, se caractérise par des insuffisances et des dysfonctionnements en grand nombre. C'est ainsi que les quartiers résidentiels sont les mieux équipés,

au détriment des noyaux anciens et des quartiers périphériques. Les zones d'habitat spontané demeurent évidemment les plus démunies en équipements et en infrastructures.

ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'approvisionnement en eau est assurée par une agence de la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN). L'alimentation en eau potable est assurée au moyen de deux forages d'une profondeur de 35 m qui alimentent deux châteaux d'eau d'une capacité de 270 m³ chacun. Les branchements individuels demeurent rares (467 en 2004), la majorité de la population s'approvisionnant encore auprès de bornes fontaines. Le taux de couverture ne dépasse en effet pas 30 - 35 %. Ce sont les quartiers périphériques qui souffrent le plus du manque de couverture. Par ailleurs, le réseau est vétuste, les fuites fréquentes et, il existe un risque réel de contamination.

ASSAINISSEMENT

La situation de l'assainissement se traduit par la prolifération des déchets solides, l'absence de système approprié pour drainer les eaux pluviales, un mode d'évacuation des excréta par les latrines traditionnelles et un déversement des eaux usées ménagères dans les rues.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Ils sont effectués par des véhicules de divers types qui assurent essentiellement les déplacements entre Mirriah et Zinder, et entre Mirriah et son hinterland (marchés ruraux). La gare routière est quant à elle, encore en construction.

L'axe principal de la ville constitue la seule voie bitumée de Mirriah. Toute la voirie restante est en terre, et ne dispose d'aucun aménagement.

LES DÉCHETS SOLIDES

Les ordures transportées sont acheminées soit vers des champs de cultures où elles sont vendues comme « engrais » aux propriétaires des champs, soit vers des chantiers de construction de logements où elles sont vendues comme matériau de remblai des parcelles situées dans des zones inondables. Pour le reste, partout dans le

pays où les populations se concentrent, on observe des décharges sauvages.

CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Ils sont effectués par des véhicules de divers types qui assurent essentiellement les déplacements entre Mirriah et Zinder, et entre Mirriah et son hinterland (marchés ruraux). La gare routière est quant à elle, encore en construction.

L'axe principal de la ville constitue la seule voie bitumée de Mirriah. Toute la voirie restante est en terre, et ne dispose d'aucun aménagement.

ÉLECTRICITÉ

La ville est alimentée à partir de la centrale électrique de Zinder par une ligne HT de 15000 volts. Le taux de branchement dans les quartiers de Mirriah reste faible. Durant ces 5 dernières années, le nombre de nouveaux branchements n'a en effet guère dépassé 80. Néanmoins, une extension du réseau a été réalisée en 2000 au profit du quartier Bilmari qui comporte une grande zone d'habitat spontané en pleine évolution.

POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

La ville de Mirriah dispose d'un bureau de poste et d'un réseau téléphonique non automatique. Elle bénéficie également d'un réseau privé de téléphonie mobile (CELTEL).





AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

A. MARCHÉS

La ville de Mirriah dispose d'un bureau de poste et d'un réseau téléphonique non automatique. Elle bénéficie également d'un réseau privé de téléphonie mobile (CELTEL).

B. INFRASTRUCTURES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.

Les activités culturelles et sportives se déroulent soit à la maison des jeunes et de la culture, soit au terrain de sports.

LES SERVICES DE SANTÉ

La ville de Mirriah dispose d'un hôpital de district, de deux centres de santé intégrés (CSI), dont un, récemment construit, n'est que partiellement opérationnel car il n'a pas été encore raccordé au réseau d'eau potable.

DÉMOGRAPHIE

Lors du recensement général de la population (RGP) de 1977, la population de la ville était évaluée à 8.420 habitants. Cet effectif a atteint 13.225 habitants en 1988 et 18.783 habitants (dont 9.151 hommes et 9.632 femmes) en 2001. Ainsi de 1977 à 1988, la population de la ville a connu un taux de croissance annuel de 4,2 %. Ce taux s'est infléchi entre 1988 et 2001 avoisinant 2,7%. En dépit du fléchissement du taux de croissance, la population continue de s'accroître et elle pourrait ainsi atteindre près de 35.000 habitants en 2010. Le ratio hommes/femmes se maintiendrait autour de 100 hommes pour 95 femmes.

ÉDUCATION

La ville dispose d'un complexe d'enseignement secondaire (CES), d'un collège franco-arabe, d'écoles primaires et d'une école maternelle.

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

La structuration actuelle de la commune se traduit par :

- Un administrateur délégué nommé par décret, disposant d'un secrétariat particulier.
- Un secrétaire général nommé par décret.
- Un secrétaire municipal (SM).
- Un receveur municipal (RM).

CADRE LÉGAL

Au plan des textes, figure en premier lieu l'ordonnance n° 97-005 du 17 janvier 1997 instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain. Cette ordonnance a permis de combler un vide juridique concernant l'environnement, et a défini les procédures d'élaboration et d'approbation des divers documents d'urbanisme.

Dans le même temps, la décentralisation consacrait la communalisation intégrale du territoire avec l'érection de 265 communes dont 52 urbaines et 213 rurales. Conformément à la loi 2002-012 du 17 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes, et d'autre part à la loi 2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, départements et communes, ces communes disposeront désormais des prérogatives nécessaires pour orienter, coordonner, et gérer le devenir de leurs territoires respectifs, dans le cadre des compétences qui leur sont transférées. C'est en conformité avec ces dispositions, que la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant sur la création de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales, a été également adoptée.

Parmi le lot des premières compétences se trouvent entre autres celles relatives au domaine foncier et à la planification, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, à l'équipement, aux infrastructures et au transport (Art. 12 de la loi 2002-013). C'est dire que l'ordonnance 97-005 du 17 janvier 1997, y compris ses décrets d'application nécessitent d'être réadaptés au nouveau contexte, de même qu'une harmonisation doit être recherchée avec les autres instruments juridiques susceptibles de constituer des sources de conflits en matière de gestion foncière (cas du code rural).

Ainsi, l'option de décentralisation qui a été adoptée au Niger, est celle d'une communalisation intégrale du territoire national avec trois paliers : la région, le département et la commune. Ceci étant dit, ces compétences transférées mettent parfois en jeu divers acteurs dont les intérêts sont parfois contradictoires.

La communalisation intégrale signifie pourtant que toute portion du territoire national est d'office intégrée dans l'une des 265 communes érigées.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette décentralisation, le gouvernement du Niger a opté pour la méthode de la progressivité, c'est à dire que seules les communes sont pour le moment installées suite aux élections locales intervenues en juillet 2004.

Il faut également préciser qu'il existe un principe d'indépendance entre les trois niveaux (absence de tutelle à priori). De même chacun de ces niveaux bénéficie du principe du suffrage direct.

PERFORMANCE ET RESPONSABILISATION

La commune est gérée par un administrateur délégué nommé par décret. Il est l'ordonnateur du budget. Le comité technique communal (COTECOM) constitue l'organe consultatif. Il est constitué des représentants de l'autorité coutumière, des associations et ONG, et des chefs des services déconcentrés. Suite aux élections locales intervenues en juillet 2004, la commune de Mirriah sera désormais administrée et gérée par un maire et des conseillers municipaux élus.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Compte-tenu du nouveau contexte lié à la décentralisation ayant consacré l'élection de conseillers municipaux et de maires, l'administration et la gestion de la communauté urbaine de Mirriah doivent s'orienter vers une gestion participative et transparente. Pour ce faire, les conseillers municipaux doivent en premier lieu bénéficier d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation sur leurs rôles respectifs, l'élaboration du budget, le contrôle financier, la lutte contre l'incivisme fiscal et l'identification des besoins prioritaires. Quant aux actions de renforcement des capacités et de formation dont doit bénéficier le personnel municipal, elles seront prioritairement axées sur l'amélioration et le renforcement du mode de

recouvrement des recettes, la collecte des données et la réalisation d'audits urbains et enfin, plus concrètement, sur l'organisation des services de voirie.

La commune dispose d'un budget de 64.920.150 francs CFA en 2003. Ces principales sources de revenu sont constituées des taxes foncières, des patentes, des produits de la vente des terrains, des taxes d'auto-gare, de marché et de voirie. Le niveau de recouvrement demeure néanmoins très faible, du fait de l'incivisme fiscal de la population.



IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

L'administration et la gestion des municipalités nigériennes sont handicapées par une série de facteurs qui réduisent considérablement leurs performances en matière de gouvernance urbaine. Il s'agit principalement de :

- La mauvaise organisation ;
- L'absence d'une vision prospective du développement urbain ;
- L'amenuisement continu des ressources financières ;
- L'insuffisance et le faible niveau de qualification des ressources humaines ;
- La très grande mobilité des administrateurs délégués (maires nommés) ;
- L'interventionnisme politique ;
- L'absence de contrôles rigoureux ;
- L'absence d'une capacité de maîtrise d'ouvrage ;
- La passivité des populations.

HABITAT ET CONDITION DE VIE DANS LES BIDONVILLES

CADRE INSTITUTIONNEL

La gestion municipale des conditions de vie et d'habitat, s'opère au gré des opportunités par les projets, les partenaires au développement, les ONG et les associations.

CADRE LÉGAL

En vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes d'habitat, le Niger a élaboré une politique nationale en matière d'habitat qui a été adoptée par la loi n° 98-054 du 29 décembre 1998. Cette loi prévoit entre autres :

- La mise en place de structures et mécanismes de financement de l'habitat ;
- La création d'une Agence nigérienne de réhabilitation et d'aménagement urbain (A.N.R.A.U.), chargée entre autres de la réhabilitation des quartiers anciens et spontanés.

Sur le plan de la propriété foncière, tous les textes qui réglementent cette dernière sont un héritage de la colonisation. A ce titre, c'est l'ordonnance n° 59-113/PCN du 11 juillet 1959 qui constitue le socle de toutes les opérations foncières et demeure encore en application. Ce texte de loi ne fait aucune discrimination entre les hommes et les femmes. Il précise seulement les modalités d'accès à la propriété foncière privée qui s'imposent aux hommes comme aux femmes.

Il convient par ailleurs de noter que tous les schémas directeurs établis jusqu'ici, l'ont été en l'absence d'un cadre législatif et réglementaire codifiant ce type de document. Ce vide juridique a été comblé en 1997 avec l'élaboration et l'adoption de l'ordonnance n° 97-005 du 17 janvier 1997 « instituant les documents d'urbanisme prévisionnel et d'urbanisme opérationnel ainsi que les outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain. »

Il n'existe en revanche, aucun dispositif pour freiner la spéculation foncière, qui tous les jours exclut de plus en plus les détenteurs de bas revenus à l'accès à la propriété foncière. Les attributions des parcelles loties sont faites sans mode réglementaire, ce qui ouvre la porte à tous les abus (corruption, injustice, spéculation).

LE TYPE D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

L'habitat est dans sa grande majorité constitué d'habitations en banco (90 % des logements). La taille moyenne des parcelles en zone d'habitat traditionnel était d'environ 108 m² en 1993 avec une moyenne de 5 à 6 personnes par parcelle (SDAU-1993). Le nombre

de pièces par logement était alors, en moyenne, de 2,37 avec une moyenne d'occupation de 1,8 personnes par pièce.

La densité d'habitation reste néanmoins élevées (326 habitants/hectare en moyenne) en particulier dans les quartiers centraux constitués par les noyaux anciens. La densité des quartiers périphériques, du fait de l'absence de viabilisation, est en revanche bien moindre.

En 1993, 80% des ménages étaient propriétaires de leurs logements, contre 5,10% de ménages, locataires. Les familles hébergées gratuitement représentaient quant à eux 15% de l'ensemble des ménages.

La sécurité foncière est garantie à travers l'existence de textes et procédures de portée nationale qui permettent l'accès à la pleine propriété par le biais du titre foncier. Il s'agit d'une procédure lourde et onéreuse, et qui ne concerne que les parcelles localisées dans les zones d'habitat reconnues officiellement.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

Exception faite de quelques logements administratifs, la quasi-totalité des logements est le produit de la filière de l'autoconstruction relevant du secteur informel.

La première action en matière de renforcement des capacités doit être axée sur la formulation d'une politique locale en matière d'amélioration des conditions d'habitat dans les noyaux anciens et les quartiers spontanés.

Très peu d'efforts sont fournis par la commune de Mirriah pour améliorer les conditions de vie et d'habitat. Il n'existe en effet aucun dispositif de mobilisation des ressources pour le financement des opérations d'habitat.

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

Compte tenu de la situation de sous-équipement, et des difficultés de desserte de certains quartiers, les projets d'amélioration des conditions de vie et d'habitat, qui doivent être élaborés seront axés sur :

- La réhabilitation des quartiers anciens ;
- La viabilisation des quartiers sous-équipés dans les principales villes du Niger ;
- L'amélioration des conditions de vie et la sécurisation de l'occupation des zones de peuplement non réglementé.

SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA

ÉMANCIPATION

Les charges familiales et les difficultés d'emplois et de revenus sont les réels freins à l'émancipation sociale des femmes. Toutefois, les femmes de Mirriah sont très actives dans le petit commerce informel. Les femmes potières de la ville en particulier, possèdent une renommée qui dépasse les frontières de la commune, et même de la région. L'exercice de ce métier leur revient exclusivement et elles en tirent des revenus appréciables.

Enfin, la participation des femmes aux élections locales a été massive (constat fait au niveau des bureaux de vote).

CADRE INSTITUTIONNEL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

La prise en compte des questions féminines est assurée particulièrement par les acteurs suivants :

- Le service déconcentré du développement social mène des activités d'information, de sensibilisation, de formation et de conseil.
- Les projets, ONG et associations mènent des activités d'information, de sensibilisation, de formation, de conseil, d'appui, de création de réseau et de revenus, et d'octroi de crédits.

La ville de Mirriah ne dispose pas d'une politique en matière d'équité entre les sexes et aucune action féminine n'est programmée dans le budget de la commune. La participation des femmes à la gestion de la ville enfin, est quasi-nulle.

Sur le plan du VIH/SIDA enfin, les actions les plus significatives sont menées par les services de santé, les projets, les ONG et les associations. Aucune collecte de données n'est effectuée par la municipalité dans ce domaine.

SENSIBILISATION, AUTONOMISATION ET RESPONSABILISATION

La commune de Mirriah ne possède pas un dispositif spécifique visant à prévenir et à éliminer la violence à l'encontre des femmes. Toutefois la police municipale effectue périodiquement des patrouilles nocturnes afin de garantir la sécurité de la population.

Les responsables de la commune ne bénéficient d'aucun programme de formation sur la question d'équité entre les sexes. Toutefois le service déconcentré du développement social et certains autres services techniques bénéficient, de temps à autre, de programmes de développement de capacités, émanant du ministère du développement social, et qui traitent de ces questions



ENVIRONNEMENT URBAIN

CADRE INSTITUTIONNEL

Les principaux acteurs intervenant dans le traitement des questions environnementales sont :

- La commune qui conduit des actions pour contribuer à davantage de salubrité. Elle apporte son appui à l'association des sourds et à d'autres groupes organisés (FADA).
- Le service communal de l'environnement joue un rôle d'appui et de conseil et assure la coordination de certaines activités.
- Les ONG et associations : il s'agit principalement de l'ONG SAPTA, de l'association des sourds, et des groupes organisés (FADA) qui contribuent aux opérations de salubrité publique et à la sensibilisation.
- La population qui participe physiquement aux opérations de salubrité publique.
- Le Comité de gestion des plantations urbaines œuvre dans les actions d'élitage et de plantation des arbres.

Dans le domaine de la collecte des informations, les principales institutions qui y procèdent sont la commune, notamment à travers le service communal de l'environnement, les services de santé et les ONG. Ces informations sont diffusées par le biais de supports imprimés électroniques ou de rapports d'activités.

CADRE LÉGAL ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Il n'existe aucune réglementation locale pour réguler les activités relatives à l'environnement urbain. Toutefois la commune se réfère à la réglementation nationale en la matière. Mais le manque d'intérêt que porte la population sur les questions d'environnement, l'incivisme et certaines interventions partisans entravent la mise en application de cette réglementation.

SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION

La collaboration entre les acteurs se fait sous la forme de réunions de concertation. Quant aux ressources mobilisées, elles proviennent essentiellement du budget municipal, ce qui limite considérablement la portée des actions.



Les priorités et besoins de développement des capacités sont axés sur la formation du personnel, la connaissance de textes préalablement simplifiés, l'information, l'éducation, sur davantage de communication avec les populations, les ONG et les associations et enfin, sur une meilleure mobilisation des ressources.

Au jour d'aujourd'hui, la municipalité de Mirriah ne reçoit en la matière, aucun appui extérieur.

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS

- Le renforcement des capacités techniques et matérielles ;
- L'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'environnement urbain ;
- La mobilisation des ressources ;
- La collecte et la diffusion des informations ;
- L'élaboration des programmes d'information et de sensibilisation.

HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

| THÈME | SUCCÈS | ÉCHECS | POTENTIALITES | OBSTACLES | PRIORITES |
|---|--|--|---|---|---|
| Habitat et conditions de vie dans les bidonvilles | <ul style="list-style-type: none"> - l'existence de certains équipements et infrastructures de base ; - l'existence de procédures et document permettant d'assurer la sécurité foncière (délivrance des actes de cession) ; - la disponibilité de matériaux locaux de construction ; - la disponibilité en terrain urbanisables. | <ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des équipements de base ; - leur éloignement par rapport à certains quartiers ; - le très faible niveau d'aménagement et la dégradation de la voirie ; - la mauvaise accessibilité des noyaux anciens. | <ul style="list-style-type: none"> - les partenaires au développement ; - les projets et ONG ; - le programme spécial du président de la République ; - le code rural ; - la décentralisation ; - le contexte démocratique. | <ul style="list-style-type: none"> - l'insolvabilité des ménages ; - les déguerpissements ; - les opérations d'intérêt public (expropriations) ; - la mauvaise interprétation des textes ; - la mauvaise application des textes. | <ul style="list-style-type: none"> - l'extension du réseau d'alimentation en eau potable, et la multiplication des bornes fontaines ; - la protection des habitations contre les inondations ; - la réalisation d'équipements collectifs dans les quartiers périphériques ; - la régularisation de la situation foncière des occupations spontanées dans le quartier Bilmari. |

HABITAT ET CONDITIONS DE VIE DANS LES BIDONVILLES

LES FORCES

- l'existence de certains équipements et infrastructures de base ;
- l'existence de procédures et documents permettant d'assurer la sécurité foncière (délivrance des actes de cession) ;
- la disponibilité de matériaux locaux de construction ;
- la disponibilité en terrain urbanisables.

LES FAIBLESSES

- l'insuffisance des équipements de base ;
- leur éloignement par rapport à certains quartiers ;
- le très faible niveau d'aménagement et la dégradation de la voirie ;
- la mauvaise accessibilité des noyaux anciens.

LES OPPORTUNITÉS

- les partenaires au développement ;
- les projets et ONG ;

- le programme spécial du président de la république ;
- le code rural ;
- la décentralisation ;
- le contexte démocratique.

LES RISQUES

- l'insolvabilité des ménages ;
- les expulsions ;
- les opérations d'intérêt public (expropriations) ;
- la mauvaise interprétation des textes ;
- la mauvaise application des textes.

LES BESOINS PRIORITAIRES

- l'extensions du réseau d'alimentation en eau potable, et la multiplication des bornes fontaines ;
- la protection des habitations contre les inondations ;
- la réalisation d'équipements collectifs dans les quartiers périphériques ;
- la régularisation de la situation foncière des occupations spontanées dans le quartier Bilmari.

GOVERNANCE URBAINE

| THÈME | SUCCÈS | ÉCHECS | POTENTIALITES | OBSTACLES | PRIORITES |
|---------------------|---|---|--|--|--|
| Gouvernance Urbaine | <ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un document de planification urbaine (SDAU) ; - l'existence d'un potentiel fiscal (taxes-impôts) ; - l'existence de service de recouvrement ; - la réalisation des lotissements ; - l'existence de réseaux de VRD ; - la mise en place d'un conseil municipal. | <ul style="list-style-type: none"> - le manque de suivi du schéma directeur d'urbanisme ; - l'incivisme fiscal ; - la faible mobilisation des ressources financières ; - l'insuffisance voire l'absence de données statistiques ; - l'insuffisance du personnel communal ; - l'insuffisance de la sensibilisation de la population par rapport à la gestion de la ville ; - le très faible niveau de participation de la population ; - le manque de qualification des femmes dans la gestion urbaine ; - absence d'un contrôle financier indépendant. | <ul style="list-style-type: none"> - la décentralisation ; - les partenaires au développement ; - le rattachement de nouveaux villages ; - les projets, ONG et Associations ; - le contexte démocratique. | <ul style="list-style-type: none"> - les événements socio-économiques et politiques ; - la corruption ; - l'influence des partis politiques et autres groupes de pression ; - la passivité de la population ; - les cumuls de fonction ; - le faible rendement du personnel ; - les prises de position partisans. | <ul style="list-style-type: none"> - le recueil de données statistiques ; - la sensibilisation et la mobilisation de la population ; - le renforcement de capacité du personnel communal ; - la sensibilisation et la formation des nouveaux élus locaux ; - l'amélioration et le renforcement du dispositif de recouvrement. |

GOVERNANCE URBAINE

LES FORCES

- l'existence d'un document de planification urbaine (SDAU) ;
- l'existence d'un potentiel fiscal (taxes-impôts) ;
- l'existence de service de recouvrement ;
- la réalisation des lotissements ;
- l'existence de réseaux de VRD ;
- la mise en place d'un conseil municipal.

- la faible mobilisation des ressources financières ;
- l'insuffisance voire l'absence de données statistiques ;
- l'insuffisance du personnel communal ;
- l'insuffisance de la sensibilisation de la population par rapport à la gestion de la ville ;
- le très faible niveau de participation de la population ;
- le manque de qualification des femmes dans la gestion urbaine ;
- absence d'un contrôle financier indépendant.

LES FAIBLESSES

- le manque de suivi du schéma directeur d'urbanisme ;
- l'incivisme fiscal ;

LES OPPORTUNITÉS

- la décentralisation ;
- les partenaires au développement ;

- le rattachement de nouveaux villages ;
- les projets, ONG et associations ;
- le contexte démocratique.

- le faible rendement du personnel ;
- les prises de positions partisans

LES RISQUES

- les événements socio-économiques et politiques ;
- la corruption ;
- l'influence des partis politiques et autres groupes de pression ;
- la passivité de la population ;
- les cumuls de fonction ;

LES BESOINS PRIORITAIRES

- le recueil de données statistiques ;
- la sensibilisation et la mobilisation de la population ;
- le renforcement de capacité du personnel communal ;
- la sensibilisation et la formation des nouveaux élus locaux ;
- l'amélioration et le renforcement du dispositif de recouvrement.



SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES ET VIH/SIDA

| THÈME | SUCCÈS | ÉCHECS | POTENTIALITES | OBSTACLES | PRIORITES |
|-------|---|---|--|---|---|
| Genre | <ul style="list-style-type: none"> - Présence de femmes conseillères parmi les nouveaux élus locaux ; - Existence de structures de micro crédit ; - Existence de groupements féminins. | <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un programme « genre » ; - Absence de données désagrégées ; - Faible représentation des femmes au sein du conseil municipal ; - Inexistence d'un cadre législatif et réglementaire à l'échelle communal ; - Analphabétisme des femmes ; - Pesanteurs socioculturelles ; - Manque de formation du personnel en genre ; - Absence d'une structure d'encadrement. | <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement ; - L'observatoire sous-régional pour la promotion de la femme ; - La décentralisation ; - les projets, ONG et associations ; - Le programme Spécial du Président de la République. | <ul style="list-style-type: none"> - les pesanteurs socio-culturelles ; - la marginalisation ; - la non-application des textes ; - la mauvaise interprétation des textes ; - les difficultés de recouvrement des ressources. | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une structure communale spécialisée en genre ; - Elaboration de modules, et organisation de sessions de formation des acteurs communaux ; - Intégration du genre dans toutes les activités de planification et de gestion urbaines ; - Renforcement des capacités des conseillers et des conseillères ; - Renforcement et promotion des activités féminines génératrices de revenus ; - Sensibilisation des femmes sur le recours au micro crédit. |

SOUCI D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

LES FORCES

- Présence de femmes conseillères parmi les nouveaux élus locaux ;
- Existence de structures de micro-crédit ;
- Existence de groupements féminins.

FAIBLESSES

- Absence d'un programme « genre » ;
- Absence de données ;
- Faible représentation des femmes au sein du conseil municipal ;
- Inexistence d'un cadre législatif et réglementaire à l'échelle communal ;
- Analphabétisme des femmes ;
- Pesanteurs socioculturelles ;

- Manque de formation du personnel en genre ;
- Absence d'une structure d'encadrement.

LES OPPORTUNITÉS

- Les partenaires au développement ;
- L'observatoire sous-régional pour la promotion de la femme ;
- La décentralisation ;
- les projets, ONG et associations ;
- Le programme spécial du président de la république.

LES RISQUES

- les pesanteurs socioculturelles ;
- la marginalisation ;
- la non application des textes ;
- la mauvaise interprétation des textes ;
- les difficultés de recouvrement des ressources.

LES BESOINS PRIORITAIRES

- Mise en place d'une structure communale spécialisée en genre ;
- Élaboration de modules, et organisation de sessions de formation des acteurs communaux ;
- Intégration du genre dans toutes les activités de planification et de gestion urbaines ;
- Renforcement des capacités des conseillers et des conseillères ;
- Renforcement et promotion des activités féminines génératrices de revenus ;
- Sensibilisation des femmes sur le recours au micro-crédit.

ENVIRONNEMENT URBAIN

| THÈME | SUCCÈS | ÉCHECS | POTENTIALITES | OBSTACLES | PRIORITES |
|----------------------|--|--|---|---|---|
| Environnement urbain | <ul style="list-style-type: none"> - l'existence de certains équipements et infrastructures de base ; - l'existence de procédures et document permettant d'assurer la sécurité foncière (délivrance des actes de cession) ; - la disponibilité en matériaux locaux de construction ; - la disponibilité en terrain urbanisables. | <ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des équipements de base ; - leur éloignement par rapport à certains quartiers ; - le très faible niveau d'aménagement et la dégradation de la voirie ; - la mauvaise accessibilité des noyaux anciens. | <ul style="list-style-type: none"> - les partenaires au développement ; - les projets et ONG ; - le Programme Spécial du Président de la République ; - le code rural ; - la décentralisation ; - le contexte démocratique. | <ul style="list-style-type: none"> - l'insolvabilité des ménages ; - les déguerpissements ; - les opérations d'intérêt public (expropriations) ; - la mauvaise interprétation des textes ; - la mauvaise application des textes. | <ul style="list-style-type: none"> - l'extension du réseau d'alimentation en eau potable, et la multiplication des bornes fontaines ; - la protection des habitations contre les inondations ; - la réalisation d'équipements collectifs dans les quartiers périphériques ; - la régularisation de la situation foncière des occupations spontanées dans le quartier Bilmari. |

ENVIRONNEMENT URBAIN

LES FORCES

- l'existence de certains équipements et infrastructures de base ;
- l'existence de procédures et document permettant d'assurer la sécurité foncière (délivrance des actes de cession) ;
- la disponibilité en matériaux locaux de construction ;
- la disponibilité en terrains urbanisables.

LES FAIBLESSES

- l'insuffisance des équipements de base ;
- leur éloignement par rapport à certains quartiers ;
- le très faible niveau d'aménagement et la dégradation de la voirie ;
- la mauvaise accessibilité des noyaux anciens.

LES OPPORTUNITÉS

- les partenaires au développement ;
- les projets et ONG ;
- le programme spécial du président de la république ;
- le code rural ;
- la décentralisation ;
- le contexte démocratique.

LES RISQUES

- l'insolvabilité des ménages ;
- les expulsions ;
- les opérations d'intérêt public (expropriations) ;
- la mauvaise interprétation des textes ;
- la mauvaise application des textes.

LES BESOINS PRIORITAIRES

- l'extension du réseau d'alimentation en eau potable, et la multiplication des bornes fontaines ;
- la protection des habitations contre les inondations ;
- la réalisation d'équipements collectifs dans les quartiers périphériques ;
- la régularisation de la situation foncière des occupations spontanées dans le quartier Bilmari.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS :

| | |
|-------------|--|
| AFRICA 70 : | ONG Internationale intervenant dans le domaine de l'Urbanisme et autres secteurs |
| ALWASHI : | ONG Locale intervenant dans le domaine du Genre |
| ANPIP : | Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée |
| CEG : | Collège d'Enseignement Général |
| CES : | Centre d'Enseignement Secondaire |
| HT : | Haute Tension |
| ONG. : | Organisation non Gouvernementale |
| OSC : | Organisation de la Société Civile |
| PAC : | Programme d'Actions Communautaires |
| PNEDD : | Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable |
| RGP : | Recensement Général de la Population |
| RM : | Receveur Municipal |
| RN : | Route Nationale |
| SEEN : | Société d'Exploitation des Eaux du Niger |
| SNV : | Services Néerlandais des Volontaires |
| UNICEF : | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| VRD : | Voirie et Réseaux Divers |
| YARDA : | ONG Locale intervenant dans le domaine de micro-crédit |
| ZARTA : | ONG Locale intervenant dans le domaine de l'environnement |

PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA

RÉALISATION DU PROFIL DE MYRRIAH

NOMS DES PERSONNES, LEUR FONCTION ET LES ORGANISATIONS AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT:

| | |
|-------------------------------|--|
| Aboubacar Sahabi. | Administrateur Délégué de la Commune de Myrriah |
| Maman Aminou Yacouba. | Secrétaire Général Mairie Mirriah |
| Karamba Ibrahim. | Chef Service Urbanisme et Habitat (DRUH ZR) |
| Adamou Bagouari. | Service Communal de la Santé |
| Falalou Annou Mahaman. | Chef Service Développement Social et Promotion de la Femme |
| Amadou Oussein. | ONG Alwashi / Mirriah |
| Mme Halima Boukari. | ONG Sapta / Mirriah |
| Chaibou Touzoukou Secrétaire. | Municipal Mirriah |
| Aboubacar Rabiou. | Représentant ONG Alwashi Mirriah |
| Mati Moustapha. | ONG NSEC YARDA |
| Elhadj Daouda Moustapha. | Société d'Electricité (NIGELEC) |
| Ali Salissou. | Chef Service Communal de l'Environnement |
| Malam Chaibou Mijitaba. | Inspection Enseignement de Base |
| Yahaya Issa. | Alphabétisation de Base Mirriah |
| Mahamadou Attaouri. | Ressources Animales Mirriah |
| Assane Mamadou. | Chef Service Communal du Développement Communautaire |
| Amankoye Mahamadou. | Société des Eaux (SEEN) |
| Ibro Alkassoum. | Consultant |
| Sidi Zakari. | Direction des Etudes et de la Programmation /MUH/DFP |
| Mahamadou Aboubacar. | ONG Aquadev Mutuelle d'Epargne et de Crédit |

CONTACTS :

Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA),

E-mail: alioune.badiane@unhabitat.org

Joseph Guiebo, Conseiller Principal chargé de l'Afrique francophone.

Email: joseph.guiebo@unhabitat.org

ÉQUIPE DU PROGRAMME :

Email: PSUP@unhabitat.org